



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 4 JUIN 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-029 publié le 26 avril 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le jeudi 4 juin 2020 à 8h03, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence et par cellulaire pour l'audio), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

227-06-20

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION – ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES
INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE
INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'entente entre les villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie d'incendies;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 005-01-20 « Intégration de la Ville de Candiac avec la Ville de Delson – Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine » adoptée le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Catherine n'a jamais répondu à la résolution numéro 005-01-20 « Intégration de la Ville de Candiac avec la Ville de Delson – Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine » adoptée le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'un manque continu de consensus, des réactions d'opposition systématiques de la Ville de Sainte-Catherine face aux propositions des représentants de la Ville de Saint-Constant, des problématiques sérieuses liées à l'application de cette entente et du préjudice important que celle-ci cause à la Ville de Saint-Constant;



No de résolution
ou annotation

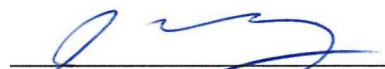
Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de
monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander à la ministre des Affaires municipales et de
l'Habitation d'entériner la dissolution de l'entente actuelle ou d'en écourter la
durée de celle-ci par une modification de l'entente intermunicipale et du
décret ministériel constituant la Régie, même si cette procédure requiert la
participation des deux (2) villes, pour permettre la mise en place d'une
nouvelle entente à quatre (4) villes, tel que stipulé dans la résolution numéro
005-01-20 adoptée le 14 janvier 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à
transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@st-constant.ca .

Aucune question n'a été reçue.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière